



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Salles de sport - Reclassification en commerces essentiels

Question écrite n° 37575

### Texte de la question

M. Aurélien Taché attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur les demandes de nombreuses gérantes et de nombreux gérants de salles de sports qui souhaitent la reclassification de leurs commerces en activité « essentielle » avec l'objectif d'obtenir une réouverture la plus rapide possible. En effet on sait qu'actuellement le confinement a fait des ravages sur la santé des Français. L'ennui, le manque d'activité sportive (36 % déclarent avoir pris du poids à la mi-mai, et 60 % déclarent faire moins de sport voir plus du tout), le stress, le manque du plaisir sportif sont des facteurs ayant joué un rôle sur la consommation de tabac et d'alcool de la population (1/4 des fumeurs ont augmenté leur consommation de tabac). Leur secteur fait partie intégrante de la santé, et en tant que tels, ces gérants ont besoin que leurs commerces soient reconnus et classés comme des commerces essentiels. Les voisins européens de la France, comme l'Italie ou la Suède, l'Espagne ont fait ce choix. Là-bas, les salles de sport n'ont jamais fermé, l'activité est passée prioritaire et le pic épidémique est resté derrière eux. Les gouvernements de ces pays ont fait le choix de maintenir leurs citoyens en forme, ne voyant pas les salles de sport comme un endroit où le virus circule, mais comme un endroit permettant de le combattre. Tout cela quand on sait qu'en France dans le même temps, on a recensé aucun *cluster* dans les centres de remise en forme durant la période d'ouverture qui s'est étalée de juin à septembre 2020 grâce à l'application de protocoles stricts. Sans parler de la jeunesse privée de pratique sportive et qui remplace ce temps libre imposé par du temps d'écran ou des associations sportives dans certains quartiers qui ne sont plus en mesure d'assurer leur rôle de médiation et d'utilité publique avec des conséquences dramatiques à la clé. La situation est grave. D'après une étude menée par le syndicat France Active un tiers des salles de sport françaises pourraient disparaître en 2021. Un secteur qui emploie près de 70 000 personnes, qui sont pour la plupart âgés de moins de 30 ans. Une catégorie déjà frappée de plein fouet par la crise covid et qui pourrait une nouvelle fois accumuler les difficultés et se retrouver en position délicate. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions et les échéances envisagées par le Gouvernement pour donner des perspectives aux gérants et permettre, le plus rapidement possible, au plus grand nombre de retrouver le chemin des salles de sport.

### Données clés

**Auteur :** [M. Aurélien Taché](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (10<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37575

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2532

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)